

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 15012-2:2008

Hygiène et sécurité en soudage et techniques connexes - Exigences, essais et marquage des équipements de filtration d'air - Partie 2:

Health and safety in welding and allied
processes - Requirements, testing and
marking of equipment for air filtration -
Part 2: Determination of the minimum air

Sicherheit und Gesundheitsschutz beim
Schweißen und bei verwandten
Verfahren - Anforderungen, Prüfung und
Kennzeichnung von

04/2008



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 15012-2:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 15012-2:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 15012-2:2008
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 15012-2**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Avril 2008

ICS 25.160.30

Version Française

Hygiène et sécurité en soudage et techniques connexes -
Exigences, essais et marquage des équipements de filtration
d'air - Partie 2: Détermination du débit volumique minimal d'air
des bouches de captage (ISO 15012-2:2008)

Sicherheit und Gesundheitsschutz beim Schweißen und bei
verwandten Verfahren - Anforderungen, Prüfung und
Kennzeichnung von Luftreinigungssystemen - Teil 2:
Bestimmen des Mindestluftvolumenstroms von
Absaughauben und Flanschplatten (ISO 15012-2:2008)

Health and safety in welding and allied processes -
Requirements, testing and marking of equipment for air
filtration - Part 2: Determination of the minimum air volume
flow rate of captor hoods and nozzles (ISO 15012-2:2008)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 21 mars 2008.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....3

ILNAS-EN ISO 15012-2:2008 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

Le présent document (EN ISO 15012-2:2008) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 121 "Soudage", dont le secrétariat est tenu par le DIN, en collaboration avec le Comité Technique ISO/TC 44 "Soudage et techniques connexes".

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2008.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.